



Convocation

Séance du conseil communal du 15 mai 2019 - 19:00 heures

Par la présente, le conseil communal de la commune de Berdorf est invité à se réunir en date du **mercredi 15 mai 2019 à 19:00 heures** dans la maison communale à Berdorf, et ceci afin de délibérer sur les objets suivants:

En séance à huis clos

1. Nomination définitive de Madame Nathalie Siebenaler sur le poste d'un rédacteur administratif à mi-temps;

En séance publique

Gestion de projets et de propriété

2. Approbation du décompte définitif concernant la rénovation du sol du hall sportif «Am Maartbësch» suite aux inondations du 1^{er} juin 2018 ;
3. Approbation du décompte définitif des frais d'ingénieurs pour le projet de raccordement du réseau d'assainissement déversant le lieu «Heesbich» au réseau déversant vers la station d'épuration d'Echternach
4. Approbation d'une convention concernant la mise à disposition d'un délégué à la protection de données (DPO) dans le cadre de la réglementation européenne sur la protection des données;

Gestion des propriétés communales

5. Approbation d'un acte de servitude sous forme de convention avec l'entreprise CREOS concernant un poste de transformation au lieu-dit «Heisbich»
6. Approbation de plusieurs actes d'emprise
7. Accord pour des concessions sur le cimetière forestier de la commune de Berdorf

Règlementation communal

8. Abrogation formel du règlement concernant l'allocation d'une indemnisation pour des heures de permanence et des heures de garde en faveur des membres du service d'incendie

Coopération régionale et nationale

9. Désignation d'un représentant au comité de pilotage Natura 2000 «Mëllerdall»

Divers

10. Informations d'actualité données par le bourgmestre et les échevins. Questions des conseillers au collège des bourgmestre et échevins

Séance du collège des bourgmestre et échevins du 8 mai 2019

Présent: M Joé Nilles, bourgmestre
MM Suzette Seyler-Grommes, Daniel Scharff, échevins
M Oé Claude, secrétaire communal;

Absence excusée: ./.

Berdorf, le 8 mai 2019

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)



Le bourgmestre